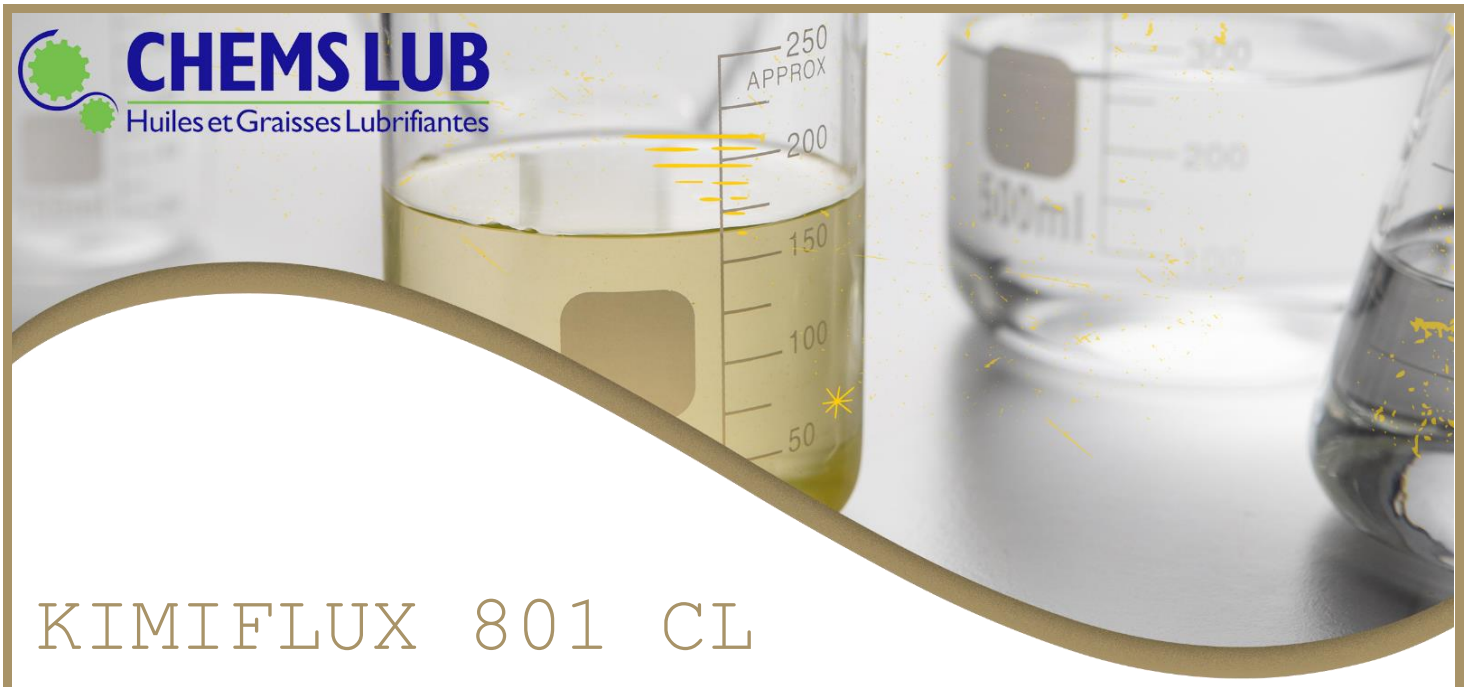

KIMIFLUX 801 CL

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

N U M E R O / I N DI C E: FDS.AUX2/A

1. IDENTIFICATION :

Chlorure de zinc et d'ammonium liquide.

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

Composants contribuant au danger : composé aqueux 800g/l de chlorure de zinc et chlorure d'ammonium.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS :

- Dangers principaux : Corrosif.
- Risque spécifiques : R34 : Provoque des brûlures.
  R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour- l'environnement aquatique.
  R22: Nocif en cas d'ingestion.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS :

Indication générales : Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Après inhalation : Non concerné.
Après absorption : Rincer la bouche et faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau abondante durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un spécialiste.
Protéger l'œil non contaminé.

CHEMS LUB
Huiles et Graisses Lubrifiantes

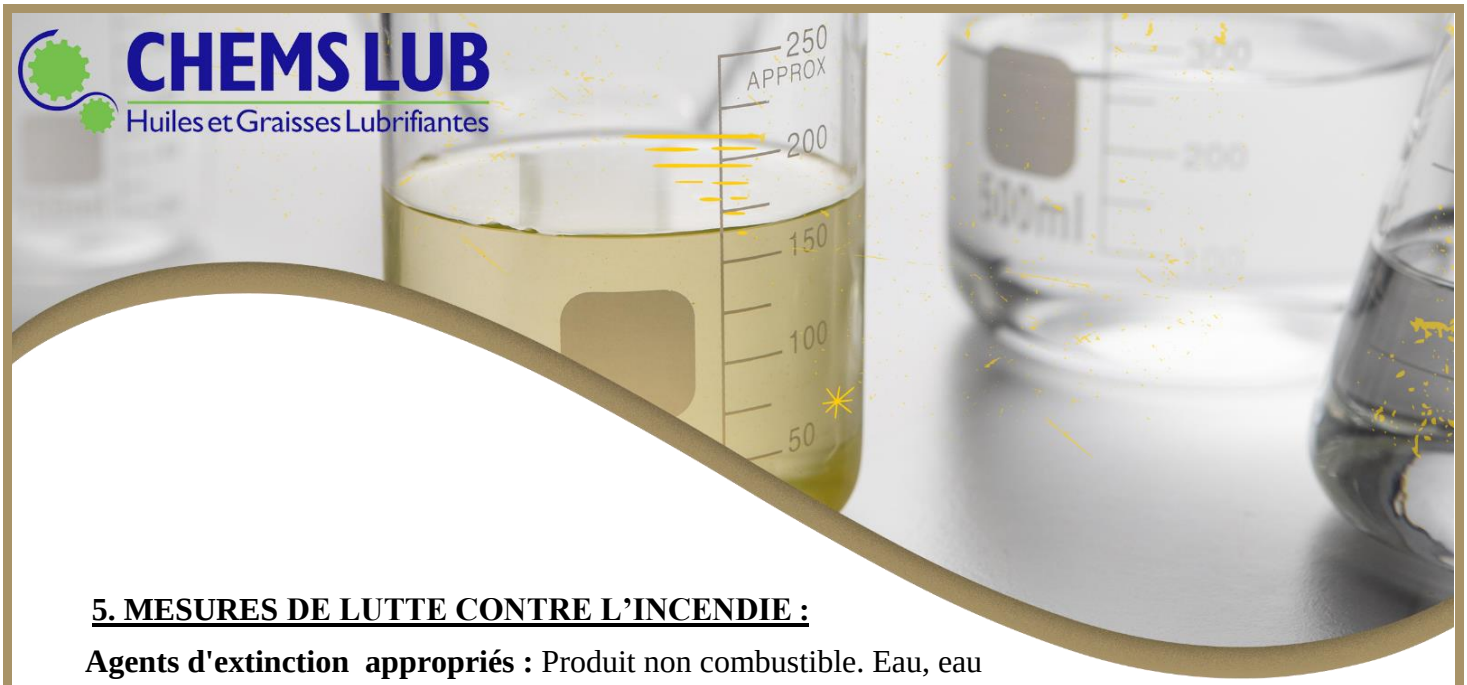

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Agents d'extinction appropriés : Produit non combustible. Eau, eau pulvérisée, poudre sèche, mousse,

CO_2.

Agents d'extinction inappropriés : Jet d'eau.
Dangers spécifiques : En cas d'incendie, il per t y avoir dégagement d'acide chlorhydrique ou oxyde d'azote.

Equipement de protection particulier : Utiliser un équipement de protection individuel et un appareil respiratoire autonome.

Indications complémentaires : Les résidus d'incendie et 1'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE ENCAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

Précautions individuelles : Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre les personnes en sûreté.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter de solution à l'égout / vers les eaux superficielles / les eaux souterraines. Empêcher la propagation à 1'aide de digue ou barrières.

Méthodes de nettoyage : Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (ex : liant pour acide) Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. MANUTPULATION ET STOCKAGE :

Indication pour l'utilisation : Pour diluer, introduire d'abord l'eau puis incorporer le1iquide sous agitation. Utiliser un équipement de protection individuel.
Equipements et procédures recommandés : Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Prévoir des douches de sécurité et un rince œil dans les ateliers où le produit est manipulé pitié de façons constante.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :

Equipement de protection individuelle: Gants - lunettes de sécurité - vêtements de protection appropriés résistants aux acides.
Mesures générales de protection et : A manipuler conformément aux normes d'hygiène**.**
D'hygiène : industrielles et aux consignes de sécurité.
Protection respiratoire : Pas nécessaire.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Voir fiche technique

10. STABILITE ET REACTIVITE :

Stable dans les conditions normales. Eviter le gel et les températures élevées.
Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales de stockage.
Matières à éviter : Réaction avec les bases et les oxydants forts.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Effet irritant primaire : Le contact avec les yeux, la peau et les muqueuses peut provoquer une irritation ou des brûlures dont la gravité dépend du temps de contact avec la solution.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Toxicité en milieu aquatique : don déterminée

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

Produit : Eliminer comme un déchet dangereux.
Emballage : Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

14. CONSIDERATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Transporter le produit conformément aux règles de transport des matières dangereuses.
Désignation réglementaire : CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION
Numéro ONU: 1840
Groupe d'emballage: III
Voie terrestre ADR/RID : Classe 8 — étiquette 8 - code danger 80.
Voie maritime IMDG : cl asse 8 - étiquette 8 — EmS : F-A, S-B
Voie aérienne l ATA/DGR : classe 8 — étiquette corrosive.

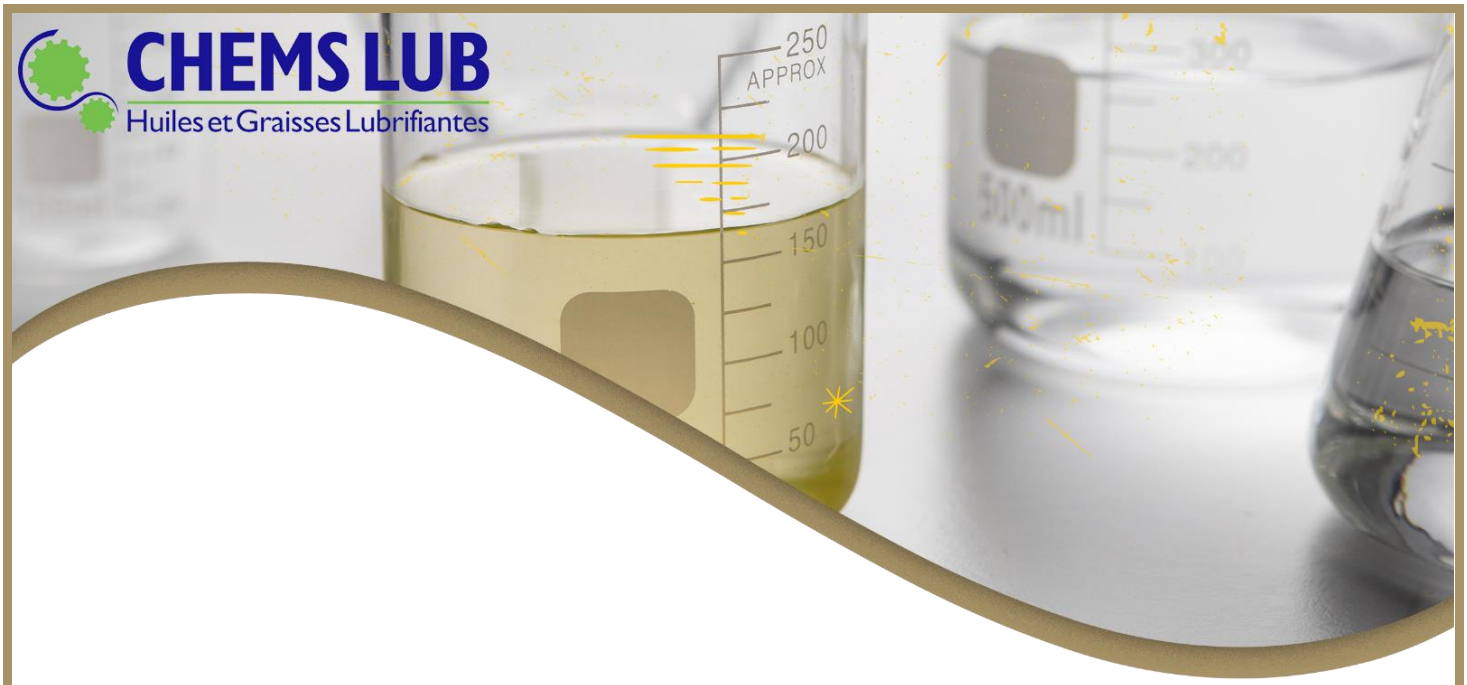

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION :

Produit nécessitant un étiquetage réglementaire:
Symbole danger : C : corrosif
N : dangereux pour l'environnement
Contient : Chlorure de Zinc et d'ammonium.
Phases risque : R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R34 : Provoque des brûlures.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16. AUTRES INFORMATIONS :

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connes naissances à la date de publication du document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.